

## Environnement - Projet de charte - Lancement de la procédure

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Depuis une dizaine d'années, la Ville a mené une politique globale et volontariste en matière d'environnement. Elle a obtenu des résultats appréciés et reconnus dans le domaine des transports et des déplacements urbains, de l'énergie, des espaces verts, et de la politique de l'arbre.

La signature de documents contractuels avec l'État et ses agences (protocole d'accord, contrat d'agglomération, contrat bruit, contrat-cadre environnement énergie, ...) et la reconnaissance de ces actions multiples au niveau national (palmarès du magazine «Le Point», prix pour l'énergie, les transports, ...) en sont les témoignages.

Ces actions fortes et touchant l'essentiel des domaines de l'environnement doivent être élargies et enrichies par une réflexion avec le secteur associatif.

Les thèmes de réflexion et les actions proposées sont :

### **La qualité de l'eau**

*Distribution* : protection des ressources et lutte contre les pertes sur le réseau,

*Traitement* : amélioration de la capacité de stockage des eaux pluviales - optimisation de la valorisation énergétique du bio-gaz.

### **La qualité de l'air**

Redéploiement du réseau de détection de la pollution atmosphérique et implantation de nouveaux sites de mesures dans les communes de l'agglomération.

### **Lutte contre les pollutions sonores**

Poursuite des actions d'animation et de sensibilisation - Mise à jour de la cartographie et identification des sources de nuisances.

### **Développement des transports urbains**

Poursuite de l'objectif du plan à 5 ans appelé «second souffle» tendant à donner une place encore plus forte aux transports en commun - Expérimentation-évaluation de bus «bimode» - Poursuite de l'équipement en bus à plancher bas améliorant l'accessibilité.

Étude d'un schéma d'itinéraires cyclables - mise en œuvre progressive.

### **Élimination des déchets**

Valorisation énergétique et récupération des matières premières. L'objectif principal est le développement du tri à la source ou «deuxième poubelle» dans le cadre d'un schéma directeur d'agglomération.

### **Gestion de l'énergie**

*La Ville consommatrice* : poursuite de l'ensemble des actions tendant à améliorer la performance de notre patrimoine et nos moyens : chauffage, électricité, éclairage public, parc automobile.

*La Ville productrice* : développement de la cogénération et utilisation de la biomasse.

### **Urbanisme, protection et mise en valeur des espaces naturels**

Développement des études d'environnement dans le cadre de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme (POS, zones d'aménagement, secteurs sauvegardés, ...).

Modification de la zone de publicité pour maîtriser l'affichage publicitaire, notamment aux entrées de ville.

Mise en œuvre d'un plan de réhabilitation des façades du centre-ville.

Programme de protection et de valorisation du patrimoine arboré sur le domaine public et privé.

Développement des jardins familiaux.

Dans chacun de ces domaines, les objectifs viseront à :

- développer l'information, la sensibilisation et la participation des habitants,
- favoriser la formation et la recherche,
- préparer et accompagner le développement de l'agglomération de Besançon dans le respect des équilibres du territoire,
- développer les systèmes de contrôle, de mesure et d'évaluation,
- intégrer la notion de coût écologique dans les projets structurants,
- inciter et appuyer les initiatives privées, individuelles et collectives allant dans le sens des orientations définies dans la charte.

Ce travail pourrait être abordé par des groupes thématiques regroupant des représentants :

- du Ministère de l'Environnement et de l'État,
- du futur District de l'Agglomération de Besançon,
- de la Ville de Besançon, élus et responsables des services concernés,
- de la Délégation Régionale de l'ADEME, de la DIREN et de l'Agence de l'Eau,
- d'associations de protection de la nature et du cadre de vie,
- de la société civile comprenant des experts et des personnalités compétentes.

Je vous propose donc d'engager dès à présent des contacts et d'organiser des réunions avec ces partenaires afin de contractualiser ces relations par la signature d'une charte en juin prochain.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : J'ajoute que ce projet est le résultat d'un travail de réflexion mené par la Commission Environnement depuis plusieurs années et plus récemment avec l'Association Franche-Comté Doubs Nature Environnement qu'on avait souhaité associer à l'élaboration d'une charte européenne. Il y a de cela plusieurs mois. Nous avons, à ce moment-là, contacté Fribourg et

Kirklees de façon à ce, qu'ensemble, on puisse établir la première charte européenne de l'environnement. Les documents ont été travaillés depuis pas mal de temps par nos services. Il existe d'ailleurs un document provisoire qui date d'octobre 1992, que j'ai sous les yeux, et qui présente secteur par secteur les thèmes de réflexion et les actions proposés.

Tout cela a été résumé dans le rapport qui vous a été transmis, afin que vous donniez l'autorisation de poursuivre maintenant les contacts avec nos partenaires, Ministère, ADEME, DIREN, Agence de l'Eau et surtout les associations de protection de la nature et du cadre de vie et les personnalités compétentes afin d'avancer pour présenter au mois de juin un projet commun européen. Il faut donc décider de tout cela aujourd'hui.

**M. NACHIN :** Je serai peut-être un peu long car je voudrais faire l'historique de cette opération qui arrive aujourd'hui devant le Conseil Municipal. Ce projet de charte «1 000 communes pour l'environnement européen» est ancien. Il date de 1987 et c'est une initiative de la Fédération Française des associations de protection de la nature qui s'appelle maintenant France Nature Environnement comme la Fédération de Protection de la Nature et de l'Environnement du Doubs s'appelle maintenant Doubs Nature Environnement. Pour que ce soit plus clair, désormais je parlerai de France Nature Environnement et de Doubs Nature Environnement.

Cette opération est une initiative de France Nature Environnement et dès 1987, les responsables locaux de Doubs Nature Environnement ont pris contact avec la Municipalité, et plus précisément avec Paulette KUNSTLER pour travailler sur ce projet d'une charte européenne de l'environnement. C'est une opération qui est entièrement financée par Bruxelles avec un chargé de mission qui est à temps plein, Gérald LEGRAND qui a été reçu d'ailleurs par M. le Député-Maire il y a déjà pas mal de temps. C'est une opération internationale qui réside dans le jumelage entre une ville et une des associations locales de France Nature Environnement. Je connais assez bien ce problème puisqu'en tant que Vice-Président de Doubs Nature Environnement, si je j'ai pas participé directement aux négociations, j'ai été amené à les suivre de très près. Nous avons proposé au Député-Maire que, pour la première fois en Europe, on ait non pas un jumelage entre une ville et une association de cette ville mais un jumelage entre plusieurs villes, chacune de ces villes étant associées avec une des associations correspondantes de France Nature Environnement en France, en Allemagne ou en Angleterre puisqu'il était prévu cette opération avec les deux villes jumelées avec Besançon : Fribourg et Kirklees. Il est bien évident que c'est une opération qui est lancée par France Nature Environnement et qui ne peut recevoir le label de France Nature Environnement que si un certain nombre de conditions sont remplies. Aussi, lorsque j'ai eu connaissance du projet de charte qui a été envoyé à tous les membres du Conseil, je dois dire que nous avons été un petit peu surpris. Surpris tout d'abord que n'apparaisse pas dans le titre qu'il s'agit d'une charte «1 000 communes pour l'environnement européen» car cela nous paraît absolument fondamental, puis étonnés de constater qu'il n'était pas fait référence à une opération bicéphale puisque regroupant la commune avec laquelle est faite l'opération et l'association locale de France Nature Environnement. Il est juste fait mention, à la fin du rapport, de la concertation et participations d'un certain nombre d'associations. Nous sommes tout à fait d'accord pour que les diverses associations de protection de la nature, de l'environnement, de toute nature que ce soit soient associées mais il faut bien comprendre que c'est une opération qui n'existera que si elle est menée conjointement par la Ville et Doubs Nature Environnement ; sinon, on n'obtiendra pas le label. Je n'y suis pour rien, c'est comme cela ! Ce qui nous a surpris aussi dans le rapport qui nous a été adressé, c'est que les thèmes proposés ne sont pas du tout ceux proposés par Doubs Nature Environnement.

Il faut dire que l'opération date de 1987 ; dans vouloir polémiquer, j'ai l'impression que l'Adjoint actuel a reçu le bébé de Martine BULTOT qui l'avait reçu elle-même de Paulette KUNSTLER ... (rires).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ils se refilent le bébé...

**M. NACHIN** : ...il ne s'agit d'ailleurs pas d'un enfant naturel, on pourrait s'en réjouir mais c'est un bâtard dont on a l'impression que personne ne veut. Je m'explique : notre souci depuis très longtemps était que la Ville de Besançon signe cette charte 1 000 communes. Mais nous avons constaté que des freins étaient mis. En particulier, nous aurions souhaité que comme prévu, la Ville de Besançon fasse des propositions à Doubs Nature Environnement et qu'ensuite nous travaillions sur ces propositions. Or nous n'avons pas pu l'obtenir, alors nous avons décidé de faire nous-mêmes des propositions, ce qui a demandé à nos bénévoles et à nos permanents un travail considérable. Nous avons donc réalisé 15 fiches avec des propositions sur lesquelles on pouvait ou non être d'accord ; il fallait en discuter. Or ce que nous avons constaté, c'est que les propositions que nous avons faites n'ont pas été reprises dans le document qui nous a été remis et nous avons l'impression que celui-ci est en fait un catalogue de ce qui se fait actuellement à la Ville de Besançon, ou des intentions qui ont été exprimées. Pour nous, ce n'est pas satisfaisant.

Que peut-on faire maintenant ? Je ne souhaite pas du tout que cette question soit retirée de l'ordre du jour. Je ne pense pas, je ne veux pas le croire, qu'il y ait des intentions électorales. Il avait été convenu dans un premier temps que la charte serait signée le 19 janvier et nous en étions d'accord. Certains de nos amis disaient : «oui, c'est une opération électorale», nous leur avons répondu : «non, nous souhaitons que cette charte soit signée le plus rapidement possible et on se moque que cela soit à quelques mois des élections ou pas». De toute façon, on sera toujours à quelques mois d'élections surtout dans la période à venir. Comme cela ne s'est pas fait, je demande un certain nombre d'éclaircissements et en particulier pourquoi ne figure pas dans le titre «charte pour les 1 000 communes européennes» ? Pourquoi Doubs Nature Environnement n'est pas associée à la Ville de Besançon pour piloter cette opération ? Pourquoi à la fin du premier document, parmi les associations, il y a le Ministère de l'Environnement et de l'État, puis en plus la DIREN, la DRAE qui font partie, à ce que je sache, du Ministère de l'Environnement... Il y a dans ce rapport un certain nombre de choses qui ne sont pas très claires, voire même pas très cohérentes et j'ai des propositions à faire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je voudrais déjà, si vous le permettez, répondre à vos questions. Ce n'est pas un projet de charte, le titre est inexact. Ce sont des propositions de la Ville pour l'élaboration d'une charte qui sera signée en juin prochain.

J'ai reçu, à plusieurs reprises, les représentants de France Nature Environnement qui sont venus m'expliquer ce projet, qui m'ont parlé de cette date du 19 janvier, il y a de cela 6 mois. J'ai reçu également les adjoints successifs en matière d'environnement. J'ai constaté qu'ils se couraient après sans jamais se rejoindre. Alors j'ai tranché en décidant de faire délibérer le Conseil Municipal afin de définir les directions dans lesquelles on estime qu'une charte d'environnement peut être posée.

Avec ces propositions de la Ville, nous irons auprès de France Nature Environnement qui a des propositions que j'ai vues aussi, les 15 fiches dont vous nous parliez tout à l'heure. Ensuite, dans les trois ou quatre mois qui viennent, nous mettrons au point cette charte européenne d'environnement en reprenant les contacts que nous avons un petit peu abandonnés avec Huddersfield ou Kirklees, -c'est la même chose- et Fribourg. J'ai demandé que la date du 19 janvier soit reportée beaucoup plus tard car on n'était pas du tout prêt à travailler avec ces deux villes et leurs associations respectives ainsi que Doubs Nature Environnement.

En fait, ce n'est pas un projet de charte mais simplement un projet ville qui servira de bases de discussions pour l'élaboration d'une charte européenne avec Fribourg et Kirklees qui sera signée en juin prochain. Donc voilà la façon dont on va procéder.

**M. GALLAT :** Je crois qu'André NACHIN a du mal effectivement de comprendre car il ne suit, a priori pas le dossier à Doubs Nature Environnement et comme il n'est pas membre de la Commission Environnement, cela pose un problème. Je rappellerai simplement un certain nombre de choses. Lorsque j'ai pris la délégation Environnement en juin dernier, j'ai rencontré les responsables de Franche-Comté Nature Environnement et de Doubs Nature Environnement qui sont venus m'exposer un projet dont la paternité -et André NACHIN a raison de le souligner- appartient à Doubs Nature Environnement. Ce projet m'a semblé tout à fait intéressant parce qu'à la Ville de Besançon on avait engagé un certain nombre de partenariats avec l'ADEME, avec la DIREN donc l'ex-AFME, avec l'Agence de Bassin, avec la Région mais on n'avait pas engagé de discussions avec tout le secteur associatif, que ce soit le secteur associatif spécialisé en matière d'environnement, tels Franche-Comté Nature Environnement ou Doubs Nature Environnement ou du cadre de vie dans les quartiers. Il m'a donc semblé intéressant de pousser ce projet et de le mener à terme car je crois qu'il faut qu'on joue la transparence et la concertation avec nos partenaires institutionnels, avec lesquels on a plus souvent des relations financières que des relations politiques au sens noble du terme.

Aussi, avons-nous travaillé avec les responsables associatifs et nous sommes convenus de signer la charte le 19 janvier. Mais à cette date, nous avons estimé que nous n'étions pas tout à fait prêts. Nous voulions donner de l'ampleur à cette manifestation puisqu'il s'agissait d'une charte européenne et la période pré-électorale ne nous a pas semblé la plus adéquate. C'est pour cela qu'on a souhaité reculer au mois de juin.

Je rappellera quand même que tu ne peux pas affirmer, André NACHIN, qu'il n'y a pas eu de document de la Ville. Il y a eu un document fort intéressant du secteur associatif et un autre fort intéressant aussi des services de la Ville, et ces documents ont déjà été examinés à deux reprises en Commission Environnement. Donc les élus travaillent sur cette charte.

Si on a convenu avec le Maire de passer ce projet en Conseil Municipal, c'est simplement parce que cela fait depuis 1987 ou 1988 que Doubs Nature Environnement nous l'a proposé et il nous a semblé intéressant qu'il y ait un acte politique qui rende irréversible ce projet de charte et qu'officiellement, il soit décidé de travailler avec le secteur associatif qui est devenu une composante importante en matière d'environnement. Je souhaite simplement que le Conseil Municipal fixe cet engagement afin que le travail se poursuive pour la signature en juin, dans une période un petit peu plus calme, de cette charte qui ne sera d'ailleurs pas uniquement signée avec les associations locales mais aussi avec nos deux villes jumelées, Kirkcaldy et Fribourg et les associations locales de ces deux villes. Voilà ce que je souhaitais dire. Je peux répondre à d'autres points si vous me demandez des précisions.

**Mme GUINCHAD-KUNSTLER :** Je vais faire un bref historique de la démarche ; en 1985-1986, la Fédération Nationale de Protection de la Nature a souhaité lancer cette fameuse opération qui s'appelle «1 000 communes pour l'environnement» et qui débouchait sur une charte à laquelle elle espérait pouvoir donner une dimension européenne. Concrètement c'était principalement des villes françaises qui avaient signé ces chartes avec ces associations où chaque partie s'engageait à mettre en place de véritables politiques d'environnement. En 1987 la Fédération Nationale de Protection de la Nature avait donc sollicité la Ville de Besançon et après réflexion, nous avons pensé qu'il n'était pas opportun pour la Ville de signer cette charte pour la raison très simple que Besançon était la première ville française à avoir signé un protocole sur l'environnement urbain. Il nous a paru souhaitable de terminer le travail entrepris en ce domaine avec le Ministère.

Nous avons souhaité attendre de connaître le bilan des chartes françaises qui avaient été signées et prendre le temps de préparer un projet de charte européenne avec nos villes jumelées et avec un certain nombre d'autres villes si cela avait été possible, ce qui apparemment ne l'est pas. Il est

vrai que cette charte avec les Fédérations de Protection de la Nature n'aura de l'importance que si elle est réellement européenne.

Toutefois, il faut être très réaliste et je crois que les Fédérations de Protection de la Nature le savent fort bien. C'est très compliqué comme procédure parce qu'il fallait qu'elles trouvent leur équivalent dans nos villes jumelées. Cela a pu se faire facilement sur Fribourg, c'est un peu plus difficile sur Huddersfiels-Kirklees car les associations sont plus diversifiées, travaillent plus par secteur.

Je terminerai en précisant qu'actuellement, au niveau de la communauté européenne, Besançon est reconnue comme une des villes qui a le plus travaillé sur le problème de l'environnement urbain, et il serait dommage que l'on n'en profite pas plus notamment pour obtenir des subventions.

Qui, ici, parmi vous connaît «Énergie Cités», qui est une structure qui anime un réseau de villes sur les problèmes d'énergie ? Je crois Monsieur TOURRAIN qu'on ne peut pas dire que la Ville de Besançon se fait «mousser» ; c'est une réalité au contraire ! On prend du temps pour travailler dans des domaines difficiles et nous en parlons lorsque cela fonctionne. Actuellement, ça se met en place et je trouve qu'il serait dommage que par le biais de la charte européenne sur l'environnement, on ne puisse pas mettre en valeur l'ensemble du travail mené depuis des années sur la problématique de l'environnement urbain.

**M. TOURRAIN :** J'ai pris note d'abord de ce que le titre de ce rapport n'était pas exact et j'ai pris acte de ce que M. le candidat aux élections législatives dans la première circonscription ne faisait pas de politique, qu'il en faisait dès le lendemain de son élection. Je crois toutefois que là il donne un coup d'accélérateur, et les allusions très nettes faites par M. NACHIN montrent que je ne suis pas le seul à partager ce point de vue. Vous ne pouviez quand même pas laisser en jachère dans une période comme celle-là le problème de l'environnement ! Comme dans beaucoup d'autres endroits, vous lancez un cri de détresse, «au secours, les écolos arrivent». De la même façon, et sans complexe, vous dites «l'écologie c'est nous» comme vous avez dit en d'autres temps «la sécurité c'est nous», voir M. JEANNIARD, «les acquis sociaux c'est nous», voir plusieurs d'entre vous et ainsi de suite... et «l'emploi c'est moi», signé Robert SCHWINT.

En attendant le deuxième tour et pour attendre Mme BULTOT, M. NACHIN, M. PIERLOT, Mme FOLSCHWEILLER, vous nous balancez cette charte, qui n'est jamais qu'un catalogue de bonnes intentions sur des problèmes auxquels nous sommes tous très sensibles et là je rejoins tout à fait ce que disait M. NACHIN tout à l'heure. Votre catalogue contient des opérations déjà décidées telles que les transports urbains, la pollution de l'air, l'élimination des déchets, le ravalement des façades, la gestion de l'énergie, la publicité à l'entrée des villes avec les phares Foster dont l'implantation a été âprement discutée dans cette assemblée. Monsieur le Maire, je le dis aussi pour vos collaborateurs élus qui l'ont établi, il n'y a dans votre rapport rien de novateur en dehors effectivement des cocoricos traditionnels mais ça on connaît et nous vous donnerons bien volontiers notre accord pour que vous preniez contact avec vos partenaires, associations et autres collectivités intéressées. Mais l'environnement ne comprend pas seulement les thèmes exposés dans ce rapport, c'est aussi le plaisir des yeux tel que le donnent nos jardins publics qui d'ailleurs sont bien arrangés par une équipe dynamique, mais ce plaisir des yeux est trop souvent terni par l'état dégradé du patrimoine communal en certains endroits. Y remédier ne devrait pas coûter cher à la Ville. Je vous ai déjà proposé Monsieur le Maire de me déplacer avec vous en ville à pied ou en voiture (voir le Bulletin Officiel page 3353 du 23/09/1991). Le 28 août dernier, je vous ai écrit pour vous dire dans quel état se trouvaient les berges du Doubs ; elles ressemblaient à un dépotoir. Vous m'avez répondu un mois plus tard pour me dire que nos berges étaient propres puisqu'elles avaient été nettoyées. Elles sont propres oui mais entre temps le Bon Dieu avait envoyé des averses très fortes qui les avaient superbement nettoyées.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous travaillez aussi avec lui ? Surtout en période électorale, il faut penser à lui !

**M. TOURRAIN** : Pas à celui auquel vous pensez ! Je vous avais proposé de vous emmener en bateau sur le «pont Battant» ou sur un autre (rires). Vous m'avez répondu : «je vous remercie vivement. Je décline votre invitation à me mener en bateau pour découvrir la rive droite du Doubs, d'autant plus -et là vous faites preuve d'humour ce n'est pas toujours- que le chenal de navigation se déroule rive gauche». J'ai beaucoup apprécié !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci.

**M. TOURRAIN** : Vous ajoutez : «soyez assuré que je me rends régulièrement dans toute la ville et son agglomération pour apprécier la qualité de l'environnement et le niveau des prestations assurées par mes services». Bien sûr, vous mettez toujours en avant les services pour pouvoir dire après : «méchants, vous attaquez mes services, et pas nous élus qui décidons, qui sommes l'exécutif». Je vous connais bien pour vous pratiquer depuis longtemps.

De façon à ce que par la suite vous ne puissiez pas récuser mes observations, peut-être aussi pour vous inciter à vous déplacer avec moi, j'ai établi un certain nombre de photos. Je vous en remets trois séries ce soir, l'une montre le Centre Pierre Bayle avec l'état dans lequel il se trouve et qui mériterait, c'est évident, un ravalement d'autant plus que c'est un des beaux bâtiments de la Ville. Je prolonge ma promenade, sans vous, en me dirigeant vers l'avenue Gaulard dans la rue qui jouxte l'EDF puis plus loin le quartier Ruty, et le parking Saint-Paul et je vous recommande la vue des piquets et des grillages qui le délimitent. Monsieur le Maire, vous avez la photo entre les mains. Plus loin, à quelques centaines de mètres, une balustrade longe la rue qui se trouve face au SNB, cette balustrade est une ruine. Certes, elle appartient à la SNCF mais vous avez le pouvoir de police de demander la destruction des bâtiments qui menacent ruine. Que ne le faites-vous pas ? Cela ne vous coûterait pas cher puisque c'est la SNCF qui s'en chargerait.

Voilà, dans un premier temps, trois opérations qui pourraient être menées, qui ne coûteraient pas cher du tout à la Ville et qui auraient pour effet d'améliorer l'environnement. Vous m'avez dit que vous vous promeniez souvent dans cette ville mais je crois qu'il y a certains quartiers, agréables, pas très éloignés du parc Micaut, qui mériteraient votre visite de temps en temps. Je souhaite Monsieur le Maire qu'un jour vous puissiez accepter que nous allions ensemble voir ce qui dans la ville mérite remède.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est beau la constance mais vous n'êtes pas au bout de vos peines car je n'ai vraiment pas envie d'aller me promener avec vous Monsieur TOURRAIN ! Une fois par mois ici, je mets beaucoup de patience pour supporter toujours vos refrains identiques. Je ne vais tout de même pas aller me promener avec vous pour que vous me racontiez des histoires. Je préfère y aller à pied. D'ailleurs, on ne serait peut-être pas au même rythme ! vous allez trop vite, moi je prends le temps d'admirer.

**M. HIRSCH** : Je voudrais déplorer le tour que prennent les débats. Nous ne nous attarderons donc pas sur la paternité ou la maternité de ce projet mais nous déplorons qu'on en fasse un missile de type électoral alors qu'il s'agit de la vie quotidienne de tous les Bisontins... Vous parliez de quoi Monsieur TOURRAIN ?

**M. TOURRAIN** : De la brosse à reluire !

**M. HIRSCH** : Cela doit vous connaître la brosse, moi je travaille avec d'autres instruments ! Quoiqu'il en soit, ce qui me gêne énormément c'est qu'on parle beaucoup d'environnement alors

que pour nous il s'agit essentiellement de qualité de la vie. On a le sentiment que l'environnement est quelque chose qu'on vient de découvrir alors qu'au bout du compte il s'agit de faire vivre les gens mieux et plus longtemps. Et dans ce domaine, je voudrais rendre un hommage appuyé au service au sein et avec la collaboration duquel je travaille. Lorsque je suis arrivé dans ce service, au titre d'une partie de l'environnement, je reprends le mot c'est-à-dire l'eau, l'air, le bruit, j'ai trouvé une équipe profondément motivée, tout à fait efficace qui travaillait relativement modestement, qui ne faisait pas de communications répétées mais qui avait le souci d'établir des contacts permanents avec les associations et surtout qui avait le souci d'être proche des citoyens. On l'ignore peut-être, mais nous traitons chaque année environ 200 plaintes pour excès de bruit. Nous avons également 200 plaintes pour salubrité. Alors cela, ce n'est pas de l'écologie, ce n'est pas de l'environnement, c'est simplement du respect des citoyens et de la qualité de la vie et brosse à reluire ou non, je pense que ce n'est pas aujourd'hui que nous avons commencé. C'est au fond le sens de mon intervention pour dire également que nous sommes heureux qu'enfin ces mérites soient reconnus et que nous nous intégrerons volontiers dans une action au service de tous les citoyens.

**M. VIALATTE :** Monsieur le Maire, je crois que c'est Jean-Philippe GALLAT qui a eu ce soir le mot-clé de ce débat. Il a dit : « nous jouons la transparence ». Alors pour ce qui est de la transparence, ça oui le rapport qui nous est présenté ce soir, il est transparent, complètement transparent et M. JUSSIAUX disait tout à l'heure en se tournant vers le groupe de l'opposition, on va bien voir ce que vous allez voter in fine... Imaginez que nous votions contre, contre quoi Monsieur JUSSIAUX ? Est-ce que vous pensez que nous voterions à lire ce brillant rapport contre la qualité de l'eau et l'amélioration de la protection des ressources, contre la qualité de l'air et l'extension des points de sondage de l'association ASQUAB dont nous reconnaissons la qualité du travail qu'elle fournit et ses indications précieuses sur la qualité ou la médiocrité de l'air dans certaines parties de notre ville, que nous nous opposerions à la lutte contre les pollutions sonores, troisième grand objectif de ce rapport, ou le développement des transports urbains ou l'élimination des déchets, et qu'enfin nous refuserions le développement de l'information, de la recherche ou des systèmes de contrôle ? Allons donc, évidemment que ce rapport nous le voterons, qui ne le voterait pas dans cette assemblée ? Mais nous votons un rapport vide de contenu, vide de sens. C'est une mauvaise synthèse, un document qui manifestement n'a pas été suffisamment discuté et négocié avec les associations concernées.

Donc quand on nous appelle au dialogue et à la discussion avec les associations, permettez-nous de sourire ! On ne vient pas demander à un Conseil Municipal d'approuver le principe d'un dialogue avec des associations. Vous passez suffisamment de temps, Monsieur le Député-Maire, à dire ici régulièrement que votre souci permanent est la concertation avec le monde associatif pour que vous n'ayez pas besoin de faire voter sur une telle insertion ce soir. C'était parfaitement inutile. Ce n'est pas cela que nous attendions ce soir, ce n'est pas une déclaration d'intention manifestement pré-électorale qu'on le veuille ou non, et chacun pourra en juger à la lecture de ce document que nous allons, nous opposition, largement diffuser dans l'opinion parce que vraiment il le mérite. Je répète que nous ne contestons en aucun cas la qualité de la politique de l'environnement menée depuis des années dans cette ville et d'ailleurs reconnue à plusieurs reprises par le classement désormais apprécié de l'hebdomadaire Le Point. Il faudrait être stupide pour ne pas reconnaître l'action remarquable menée par exemple en matière d'espaces verts et qui fait que le Directeur de notre service Espaces Verts est cité en exemple de manière systématique à l'échelle des grandes villes de France. Il faudrait être stupide pour ne pas reconnaître les efforts qui sont faits en matière, par exemple, de qualité de l'eau. Mais ce que nous attendions ce soir pour reprendre une expression chère au Maire-Adjoint chargé des transports, c'est un second souffle dans votre politique de l'environnement, au lieu de quoi nous observons ce soir une absence totale de souffle dans celle que nous propose le Maire-Adjoint qui se tourne désespérément vers le milieu associatif, faute d'idées précises. Alors il nous aurait fallu une priorité et la priorité on la voit se dessiner partout, c'est une véritable politique du paysage à l'heure où vous entreprenez de restaurer des façades de la Grande



Rue, en oubliant au passage d'ailleurs la perspective de la rue de la Madeleine. Nous aurions attendu là une véritable politique soutenue, intensive en matière de défense et de promotion de nos paysages. Et ce n'est pas seulement le ravalement de nos façades ; les paysages, c'est par exemple la réalisation de zones de recul paysager en bordure de zones d'activités commerciales ou artisanales suffisantes et Dieu sait si des exemples nous sont donnés constamment de cette insuffisance. C'est une conception des ZAC chères à M. PONÇOT qui prenne mieux en compte la préoccupation de l'environnement. C'est la mise en valeur plus systématique du patrimoine naturel de cette ville car il y a des sites naturels à protéger. C'est cela que nous attendions. C'est un schéma communal des sentiers de randonnées pédestres par exemple qui n'existe pas, il existe à Bregille d'ailleurs et c'est au Comité de Quartier qu'on le doit mais à l'échelle de la ville nous l'attendons (protestations). Je vois que cela manifestement vous dérange dans un confort qui ne satisfait plus l'opinion publique bisontine (protestations).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ne lui répondez pas, cela n'en vaut pas la peine. Vous continuez, Monsieur VIALATTE. Je demande à mes collègues de vous laisser parler et vous exciter tout seul, allez-y.

**M. VIALATTE** : Monsieur le Maire, je ne m'excite pas tout seul, j'ai des convictions et je les exprime de la manière qui me paraît la plus satisfaisante. Elle vous déplaît, c'est l'évidence, mais c'est comme cela et je n'ai pas fini de vous déplaire dans cette assemblée communale.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oh, je le sais !

**M. VIALATTE** : Il fallait donc cette priorité qui est la politique du paysage. Il fallait aussi définir un impératif absolu et là, Monsieur le Maire, vous avez le tort de tourner en dérision les propos de l'opposition parce qu'une fois de plus dans le document qui va suivre, vous nous annoncez la poursuite des études sur le remplacement ou la modernisation de l'usine d'incinération d'ordures ménagères. Je vous ai déjà dit que lorsque la nouvelle assemblée communale a été élue, dès avril 1989, vous aviez, bonne initiative d'ailleurs, invité les Conseillers Municipaux à visiter les installations communales et avec mon collègue GRAPPIN j'avais choisi l'usine d'incinération des ordures ménagères. Dès cette époque, en 1989, les responsables de la COFRETH, concessionnaire de l'usine, soulignaient qu'elle ne répondait plus aux normes européennes. Et d'études en études, de crédits d'études en crédits d'études, nous nous retrouvons en février 1993 au point où dans le prochain rapport nous y reviendrons, vous annoncez qu'on poursuit une étude technique sur la future unité de traitement des déchets. Eh bien là, il y a un impératif. Foin des mots ! Nous voulons que vous en veniez aux actes en matière d'incinération de ces ordures, car on sait les nuisances que les rejets dans l'atmosphère produisent aujourd'hui dans ce domaine.

On pourrait également mener une réflexion, mais laissez à l'opposition le soin de le faire pour la prochaine mandature, sur l'opportunité de fédérer un certain nombre de structures de grande qualité qui existent dans cette ville mais qui sont trop disséminées entre plusieurs adjoints ; vous avez souligné d'ailleurs tout à l'heure les dysfonctionnements que cela génère. Fédérer dans une structure unique de type agence municipale de l'environnement tout ce qui touche aux espaces verts, tout ce qui touche à certaines activités en matière d'urbanisme qui permettent de mieux traiter les actes, tout ce qui touche à la prévention de la délinquance par exemple dans les espaces naturels. Dans un certain nombre de villes et de départements se développent aujourd'hui ce qu'on appelle vulgairement des brigades vertes, en tout cas une spécialisation de certains policiers municipaux dans la surveillance de certaines zones. Eh bien je crois qu'aujourd'hui et sans rire, il est souhaitable dans certains secteurs de notre ville, patrimoine naturel et on pourrait prendre pour exemple certains secteurs de Bregille, de mettre en place, dans une agence unique, ce type de prestations, ce type de services. Là on attendait du souffle, le fameux second souffle qui coûte si cher à la CTB mais qui là, manifestement, fait défaut.

Et puis, dernier point, ce que nous attendions ce soir, c'était aussi Monsieur GALLAT, que vous nous proposiez une pédagogie vis-à-vis du citoyen bisontin, plus de pédagogie dans l'appréhension des questions d'environnement et dans le traitement des problèmes d'environnement et je prendrai quelques exemples : je sais que cela choque M. JUSSIAUX qui n'y croit pas, mais pourtant les études de plus en plus démontrent leur intérêt. Lorsque nous avons lancé ici-même les appels d'offres sur les combustibles des services municipaux, je vous avais demandé, Monsieur le Maire, la mise à l'étude de l'utilisation de bio-carburant pour nos véhicules. J'observe que le rapport Lévy qui est paru cette semaine recommande aux municipalités, aux collectivités publiques, de tenter des expériences avec le diester. Il n'en a rien été. Vous aviez pris l'engagement d'assurer la consultation dans ce domaine, il n'en a rien été. Pédagogie aussi parce c'est au travers d'un contact renforcé avec les comités de quartiers et avec la population dans les quartiers, au quotidien qu'on pourra mieux aborder les traitements des nuisances, le traitement des problèmes d'environnement constatés quotidiennement, je pense par exemple aux quartiers en difficultés où l'on mène des opérations -que je connais, en tout cas pour l'une d'entre elles, bien- de réhabilitation mais où bien souvent le traitement des nuisances aussi bien intérieur dans les immeubles, qu'extérieurs dans les espaces verts est insuffisamment pris en compte.

Voilà ce que nous attendions. Voilà ce que nous ne trouvons pas et je dirais que ce qui devait être une opération peut-être à visée électorale, risque de se retourner contre leurs auteurs.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous savez que je vous écoute toujours avec beaucoup d'intérêt Monsieur VIALATTE, mais c'est vrai que vous exagérez très très souvent. Vous semblez nous faire découvrir des choses que nous vivons, que nous réalisons depuis des années ici à Besançon. Je n'insisterai pas car je ne veux pas créer la polémique mais si le rapport vous paraît effectivement succinct, il en existait un autre depuis le mois d'octobre qui est celui-ci de 30 pages et que connaissent bien les membres de la Commission Environnement. Vous l'avez tous eu. Ce qui vous est indiqué dans le rapport qui vous a été transmis est la synthèse des actions que nous entendons mener et qui sont dans cet autre document beaucoup plus détaillées. Alors ne dites pas qu'on vous fournit simplement quelque chose qui est transparent. Non ! nous avons l'habitude de faire les choses correctement, notamment en matière d'environnement depuis longtemps, le Docteur HIRSCH l'a d'ailleurs souligné, sans faire des actions d'éclat, de publicité, etc. nous travaillons à la qualité de la vie en général. Aussi, ne faites pas croire aux Bisontins qui vous écoutent que vous êtes là pour nous faire découvrir ce que nous faisons déjà depuis si longtemps.

**M. PINARD :** Je serai très bref. On vient de nous parler avec beaucoup de trémolos de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Que je sache, le Conseil Général est intervenu à hauteur de 50 % pour l'usine de Pontarlier et à hauteur de 50 % pour l'usine de Montbéliard. Il n'est jamais intervenu pour l'usine de Besançon et pour cause ! Les choses sont verrouillées de telle manière qu'aucune subvention n'est prévue pour les opérations qui vont devenir nécessaires. Si vous arrivez à déverrouiller cela Monsieur VIALATTE, je vous «tirerai mon chapeau».

**M. NACHIN :** Je me réjouis que ce débat ait pu avoir même si c'est dans les circonstances actuelles, même se de temps en temps certains ont fait peut-être preuve d'un peu de démagogie...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On ne va pas s'arrêter de parler pendant deux mois.

**M. NACHIN :** ...mais je crois que la période s'y prête. J'indique à ceux d'entre vous qui seraient intéressés par les 15 fiches rédigées par Doubs Nature Environnement, qu'ils peuvent se les procurer en s'adressant à Doubs Nature Environnement, 12 rue de la Famille (rises) et je pense qu'on pourra leur remettre gratuitement.

Je reviens au rapport. Ce que je souhaite, c'est qu'on avance et que la charte soit signée au mois de juin comme cela semble être possible. Je voudrais aussi qu'il soit précisément fait référence à la charte 1 000 communes pour l'environnement européen. Ce n'est pas grand chose mais c'est fondamental. Qu'ensuite il soit bien précisé que c'est une opération menée par la Ville de Besançon et par Doubs Nature Environnement auxquels pourront se joindre les autres associations. Que les thèmes qui figureront dans cette charte soient largement discutés, et puis que soient prises en compte les propositions faites par les différentes associations et qu'enfin figure dans ce projet de charte la question des villes jumelées. On ne peut pas faire une charte européenne sans y associer nos villes jumelées. En ce qui concerne Doubs Nature Environnement, et Paulette KUNSTLER l'a rappelé tout à l'heure, nous avons déjà depuis pas mal de temps des contacts avec nos associations homologues à Fribourg et à Kirklees et nous pouvons avancer. Donc je souhaite qu'on prenne en compte ces propositions et dans ces conditions-là, je serai prêt à voter cette proposition.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je n'ai toujours pas compris si c'était un projet de charte, des réflexions, ou une autorisation pour engager des contacts. Je voudrais faire quatre petites propositions très concrètes. Je voudrais savoir s'il est vrai que la participation de l'association des usagers de la bicyclette n'a pas été acceptée à la Commission Voirie, auquel cas on est en désaccord avec les propositions faites ici. Deuxième point : avec le développement des jardins familiaux, je pense qu'il serait intéressant de développer aussi les vergers familiaux qui permettraient un aménagement de certaines parties des collines de Besançon. Troisième point : je voudrais proposer, dans le cadre de la lutte contre les pollutions sonores, qu'on supprime ces espèces de soufflettes à feuilles mortes qui font un bruit infernal à 300 m à la ronde et qui sont à peine plus efficaces qu'un bon vieux balai...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Prenez-les les deux et vous verrez la différence !

**Mme FOLSCHWEILLER** : Enfin quatrième proposition, je ne sais pas si c'est plus en rapport avec l'environnement qu'avec l'hygiène et la santé mais je me souviens d'un document qui avait été produit par le Docteur HIRSCH sur les problèmes liés aux crottes de chien ; ne serait-il pas possible de créer des parcs strictement réservés aux enfants dans les jardins publics, autour des toboggans, tourniquets et autres installations parce que ce n'est vraiment pas possible que les mamans viennent avec leurs enfants. A Granvelle et à Micaud, je pense qu'on pourrait prévoir des emplacements strictement réservés aux enfants et non aux chiens.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il faudrait déjà éduquer les propriétaires de chiens ! Mais votre proposition est intéressante.

**M. BAS** : Je regrette un petit peu que compte tenu du calendrier, il trouve un climat passionnel qui...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est habituel ici, vous savez...

**M. BAS** : Je crois que ce climat passionnel résulte quand même du calendrier et c'est dommage parce que je crois qu'on est en train de détruire une grande idée, un grand débat qui était un projet intéressant, un projet noble.

J'ai tout de même le sentiment qu'une très grande confusion règne. Voilà un projet de charte tel qu'il nous est présenté dans le rapport et dont vous nous dites maintenant que ce n'est pas un projet de charte. Voilà un projet européen dont il n'est absolument pas fait allusion dans le rapport. On découvre, au cours de l'étude, qu'il s'agit d'un projet européen, donc il y a vraiment une très grande confusion. Vous nous dites qu'il y a urgence de présenter ce rapport aujourd'hui effectivement dans un contexte électoral sur lequel je ne veux pas me prononcer mais dans le même temps, on nous dit que ce rapport n'est qu'une synthèse d'un document qui existe depuis six mois, qui a été distribué

aux membres de la Commission Environnement et pas aux autres à ma connaissance. Donc qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui par rapport à il y a six mois ? On en fait une synthèse rien de plus, semble-t-il.

D'autre part, si on lit effectivement ce rapport ligne par ligne, il ressemble plus à un catalogue qu'à une série de propositions concrètes. Je ne vois pas honnêtement, hormis la référence à l'opération «Second Souffle», un aspect strictement bisontin, ce en quoi effectivement il s'accommode à un catalogue et rien de plus. Je sais que la Ville de Marseille est en train de se lancer dans un projet de charte sur l'environnement, le projet tel qu'il est là pouvait être appliqué à Marseille ou à Besançon ou à Lille. Il n'y a pas d'aspect strictement bisontin. On peut regretter effectivement, comme le disait notre collègue VIALATTE, qu'il n'y ait pas une série de propositions concrètes et je pense qu'il ne faut pas balayer de façon aussi méprisante ce problème important de l'usine d'incinération. J'ai le souvenir que Mme BULTOT avait commandé des études sur la modernisation de l'usine d'incinération. On aimerait avoir les résultats de ces études et je pense qu'il serait intéressant, dans un document comme celui-ci, qu'on nous donne peut-être le calendrier de la modernisation, de la reconstruction ou je ne sais quoi, de cette usine d'incinération. On nous parle d'élimination des déchets, bien sûr nous sommes pour l'élimination des déchets mais on aurait souhaité que dans un document comme celui-ci, s'il s'agit vraiment d'un document important, on nous donne des pistes. La société Eco-Emballages, qui vient d'être mise en place en application des décrets LALONDE et ROYAL sur l'élimination des déchets, est actuellement en train de consacrer 50 % de son budget pour les deux premières années sur des incitations financières à des collectivités locales qui mènent des actions particulièrement novatrices dans le domaine du traitement des déchets. Quid des contacts entre la Ville de Besançon et la société Eco-Emballages ?

On nous dit que c'est également un projet européen ; malheureusement je n'en vois pas une ligne. Il y a des pistes également dans le domaine européen ; l'assemblée des régions d'Europe à travers sa structure scientifique le CEDRE, a un programme d'échanges d'expériences en matière d'environnement où sont prévus des financements extrêmement importants notamment dans le domaine de la valorisation des déchets. Il y a également des pistes qui peuvent être par exemple la banque européenne d'investissement qui consacre jusqu'à 15 ou 20 % de ses prêts en écus pour des projets dans le domaine de l'environnement. Je pense que c'est cela qui aurait permis peut-être de donner une véritable assise au rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Je ne me place pas du tout sur le terrain politique ; je ne sais pas s'il y a concordance ou non de temps avec le calendrier électoral, mais ce qui est vrai c'est qu'il y a une grande confusion qui règne autour de ce rapport et qu'il y a également et malheureusement une trop grande inconsistance.

**M. HIRSCH :** Très brièvement Monsieur le Maire pour remercier ma collègue Mme FOLSCHWEILLER d'avoir bien voulu faire allusion au travail purement médical que nous avons mené sur les déjections canines. Je pense que c'est un problème qui était tout à fait intéressant sur le plan médical et qu'aujourd'hui encore nous sommes prêts, avec le service, à nous impliquer non pas sur ce problème spécifiquement mais sur l'ensemble des déjections animales qui peuvent souiller la chaussée d'une cité. Je pense qu'il faut le traiter de façon beaucoup plus globale. Les solutions ne peuvent être envisagées qu'en totale concertation notamment avec les propriétaires d'animaux, car nous n'accepterions jamais qu'on montre du doigt ou qu'on rende coupables des gens qui, souvent, n'ont pour seul ami ou pour seule relation affective que l'animal avec lequel ils vivent. Le problème existe mais je crois qu'il est trop facile de les désigner à la vindicte publique et je terminerai en disant que pour le moment on pourra essayer d'avoir affaire ou recours à la brosse à reluire quand vraiment les choses sont très compliquées.

**M. GALLAT :** MM. VIALATTE et BAS pensent que la délibération manque de souffle. Il est vrai que ce rapport n'a pas été rédigé dans le détail. Mais si des membres de l'opposition me disent qu'ils ont une forte préoccupation pour l'environnement, je crois que depuis trois ans pour la Commission Eau et Assainissement et un an pour la Commission Environnement, ils auraient pu concrétiser cette

préoccupation par une participation à la commission car je tiens quand même à faire savoir au Conseil Municipal que jamais, sauf une fois, un membre de l'opposition a participé à la Commission Environnement. Et si les membres de l'opposition y avaient participé, ils sauraient que l'on travaille aujourd'hui sur un Atlas cartographique, cartographie informatisée des problèmes d'environnement de Besançon avec zonage des points sensibles. S'ils avaient participé à la commission, ils sauraient qu'on travaille à un service transversal d'environnement à Besançon qui est chargé de coordonner et de donner plus de souffle, une autre idée de l'environnement et en partie une motivation des services. S'ils avaient participé à la commission, ils sauraient qu'on travaille aujourd'hui à Besançon non pas sur une agence de l'environnement mais sur ce que j'appelle un service unique, un guichet unique qui serait la référence pour la population pour tous les problèmes d'eau, d'assainissement, d'espaces verts et les relations urbanisme. Sur tous les points évoqués par M. VIALATTE, on travaille en commission une fois par mois.

En ce qui concerne l'usine d'incinération, ça dépasse le problème technique, c'est un problème purement politique car aujourd'hui le problème d'incinération, c'est un problème de traitement des déchets, c'est-à-dire savoir ce qu'on va faire au niveau des déchets, comment on va les trier, lesquels on va incinérer, lesquels on va recycler, lesquels on va composter et c'est quelque chose de beaucoup plus vaste et beaucoup plus complexe que simplement mettre aux normes une usine d'incinération. Il y a un problème politique sous-jacent de coopération intercommunale, donc nous nous sommes fixés un objectif, non pas municipal mais d'agglomération, de disposer en 1996, d'une entité de traitement des déchets capable de trier, d'incinérer et de composter.

Au niveau pédagogique, Monsieur VIALATTE, on travaille souvent avec l'APIEU et en commission, on a toujours discuté des projets, on a fait des classes d'eau, des livres d'eau, des bilans, que je crois chaque citoyen connaît sauf les élus qui, malheureusement, découvrent. J'ai l'impression que vous découvrez ce soir l'environnement.

Je partage tout à fait l'avis d'André NACHIN, je crois que c'est une erreur, j'en fait mon mea culpa, de ne pas citer l'association Doubs Nature Environnement. Je crois qu'il faut absolument le faire d'autant plus qu'elle a été à l'origine de ce projet. Enfin, Monsieur BAS, vous nous parlez d'Eco-Emballages ; à titre indicatif, on a passé une commission entière à parler du traitement des déchets et d'Eco-Emballages. A ma connaissance, vous êtes membres de la Commission Environnement, or vous n'y êtes jamais venu en trois ans.

Je terminerai en disant qu'on ne découvre pas l'environnement ce soir, qu'il n'y avait pas de volonté pré-électorale dans cette charte, mais que nous souhaitons simplement avoir une décision ferme du Conseil Municipal pour donner plus de poids à cette démarche que je souhaite mener et que je mènerai au bout.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** La discussion est terminée. Je pense qu'elle a permis de clarifier bien des choses. C'est vrai que beaucoup d'entre vous semblent découvrir l'Amérique en arrivant ici, mais nous sommes habitués !

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'engager des contacts avec les partenaires cités dans le rapport, dans le but d'élaborer et signer en juin prochain une charte européenne de l'environnement, ceci en association avec nos villes jumelées de Fribourg et de Kircklees.